

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 18 MAI 2022**

Membres en exercice	24
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
NPPV	

Date de convocation : 12 mai 2022

L'an Deux mille vingt-deux et le 18 mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.
Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, , Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, Mme Martine BONNET, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,
Absents excusés : Mme Isabelle SILHOL M. Daniel VALETTE M. Jean François SOTO Mme Sophie COSTEAU M Serge DIDELET, , Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAUT, M. José MARTINEZ M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Affectation du résultat du Compte Administratif 2021

M. le Président informe le Comité Syndical que le compte administratif 2021 fait apparaître un résultat global de clôture au 31 Décembre 2021 :

- Excédent de Fonctionnement : + 2 635 628,92 €
- Excédent d'Investissement : + 203 312,34 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A- Résultat de l'exercice	1 364 501,31 €
<i>Recettes</i>	10 389 451,58 €
<i>Dépenses</i>	9 024 950,27 €
B- Résultats antérieurs reportés	1 271 127,61 €
C- Résultat à affecter	2 635 628,92 €
= A + B (hors restes à réaliser)	
D- Solde d'exécution d'investissement N-1	267 995,63 €
<i>Recettes</i>	3 363 227,31 €
<i>Dépenses</i>	3 095 231,68 €
Report excédent cumulé (ligne D 001 du CA)	-64 683,29 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	203 312,34 €
E- Solde des Restes à réaliser d'investissement (3)	
<i>Recettes</i>	120 102,43 €
<i>Dépenses</i>	1 785 797, 57 €
Besoin de financement	-1 665 695,14 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement = F = D + E	1 462 382,80 €
AFFECTATION	2 635 628,92 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 462 382,80 €
2) Report en fonctionnement au R 002	1 173 246,12 €

Il propose d'affecter le résultat de l'exercice 2021, ainsi qu'il suit :

- Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'Investissement au compte 1068 pour un montant de : 1 462 382,80 €
- Le solde de l'excédent au compte R 002 à l'affectation à l'excédent reporté pour un montant de : 1 173 246,12 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

- Compte 1068 : 1 462 382,80 €
- Compte R 002 : 1 173 246, 12 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : .../.../2022 et publié ou notifié le : .../.../2022
--